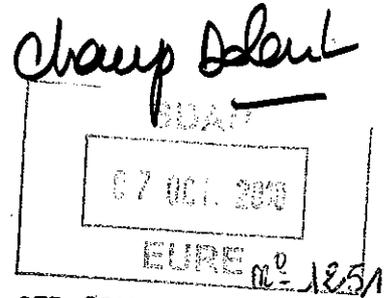


COPIE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTE-NORMANDIE



Rouen, le 23 SEP. 2010

ARRETÉ - M.H. - 2010 - N°04

portant inscription de l'église Notre-Dame à Champ-Dolent (Eure) au titre des monuments historiques ;

Le Préfet de la région Haute-Normandie,

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2

Vu le décret n° 99-78 du 5 février 1999 modifié relatif à la commission régionale du patrimoine et des sites (C.R.P.S.) et à l'instruction de certaines autorisations de travaux ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'état dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2007-487 du 30 mars 2007 relatif aux monuments historiques et aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager,

La Commission Régionale du Patrimoine et des Sites de la région de Haute-Normandie entendue en sa séance du 1er juillet 2008 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT que l'église Notre-Dame à Champ-Dolent (Eure), présente un intérêt architectural et historique suffisant pour en rendre désirable la préservation ;

ARRETE

ARTICLE 1 - Est inscrite en totalité au titre des Monuments Historiques l'église Notre-Dame à CHAMP-DOLENT (Eure)

située sur la parcelle 163 d'une contenance de 1 a 78 ca, figurant au cadastre section A et appartenant depuis une date antérieure au 1er janvier 1956 à la commune de Champ-Dolent (Eure) dont le numéro de SIRET est 212 701 411 00010.

ARTICLE 2 - Le présent arrêté, dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au Ministre chargé de la Culture, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

ARTICLE 3 - Il sera notifié au préfet du département, au propriétaire et au maire de la commune, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Pour le Préfet
Le Préfet
Le Secrétaire Général
Pour les affaires Régionales

François HAMET

